

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09046912 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 15836084 DU 6/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 47525 CHATEAU CONCORES								
149622.01	SUSPENTE 60CM -BTE 50 GYPSO	1	U		39,20	39,20		(0,20)
	dont Eco-Contribution							
BON N° 15836100 DU 6/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 47525 CHATEAU CONCORES								
803209.01	IBR KRAFT 200/120-400MM R10.0	24	M2		18,77	450,48		(4,80)
	dont Eco-Contribution							
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2.70	64,80	M2		9,50	615,60		(2,59)
	dont Eco-Contribution							
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5,25	23,76	M2		19,67	467,36		(1,90)
	dont Eco-Contribution							
757540.01	FILM BATIMENT 200µ 6/25-150M2 OBRA	1	U		59,93	59,93		(1,42)
	dont Eco-Contribution							
BON N° 22236068 DU 7/01/26 ENLEVE AG. GOURDON Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 47525 CHATEAU CONCORES								
14087.02	PREGYPLAC DB BA13 270/120	35,64	M2		6,82	243,06		(4,28)
	dont Eco-Contribution							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09046912 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM 250/120 dont Eco-Contribution	33	M2		4,95	163,35 (3,96)		
BON N° 22236069 DU 7/01/26 ENLEVE AG. GOURDON Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 47525 CHATEAU CONCORES								
104144.02	PLACOPLATRE 4PRO 13MM 250/120 dont Eco-Contribution	3	M2		4,95	14,85 (0,36)		
BON N° 15836255 DU 12/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFREDO V/REF: CHANTIER 47525 CHATEAU CONCORES								
217605.01	PREGYLYS 15 PTR -SAC 25KG	1	U		18,79	18,79		
BON N° 15836339 DU 14/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 39472 TAGON								
795262.01	CHASSIS COUL.203/ 60 PLAQUE 100 dont Eco-Contribution	1	U		209,68	209,68 (1,70)		
430342.01	MORTIER COURANT M10 -SAC 25KG OBRA dont Eco-Contribution	1	U		7,72	7,72 (0,13)		
174895.03	MONTANT 70/35-2,80ML GYPSO dont Eco-Contribution	28	ML		1,96	54,88 (0,28)		
174989.01	RAIL 70-3,00ML GYPSO dont Eco-Contribution	9	ML		1,11	9,99 (0,09)		
6952.02	PREGYPLAC BA13 250/120 dont Eco-Contribution	21	M2		2,75	57,75 (2,52)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09046912 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
290731.01	PAR PHONIC 2X650/ 60-45MM R1,10 dont Eco-Contribution	15,60	M2		1,83	28,55 (0,47)		
BON N° 15836341 DU 14/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 39472 TAGON								
311594.01	KIT HUIS.ENR.BLC100MM 210/100 GYPSO dont Eco-Contribution	1	U		96,21	96,21 (0,32)		
BON N° 15836387 DU 15/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 65032 DEGAGNAC								
2442.01	PREGYCOLLE 120 -SAC 25KG	1	U		10,85	10,85		
BON N° 15836438 DU 16/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 13063 JOUVE								
779758.01	KIT RAIL COULISSANT 2ML+HABIL.GYPSO dont Eco-Contribution	1	U		80,63	80,63 (0,46)		
BON N° 15836462 DU 16/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
579012.01	SUSPENTE 30CM -BTE 50 GYPSO dont Eco-Contribution	3	U		26,72	80,16 (0,24)		
BON N° 15836558 DU 20/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09046912 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
579012.01	SUSPENTE 30CM -BTE 50 GYPSO	5	U		26,72	133,60		
	dont Eco-Contribution					(0,40)		
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2.70	21.60	M2		9,51	205,42		
	dont Eco-Contribution					(0,86)		
BON N° 15836588 DU 21/01/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ALFRED								
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5.25	21.60	M2		19,67	424,87		
	dont Eco-Contribution					(1,73)		
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2.70	30.24	M2		9,51	287,58		
	dont Eco-Contribution					(1,21)		
BON N° 15836608 DU 21/01/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ALFRED								
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5.25	36.72	M2		19,67	722,28		
	dont Eco-Contribution					(2,94)		
114193.01	ISOCOTON PNX 120/60-100MM R2.70	12.96	M2		9,51	123,25		
	dont Eco-Contribution					(0,52)		
BON N° 15836643 DU 22/01/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ALFRED								
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
114224.01	ISOCOTON PNX 120/60-200MM R5.25	45.36	M2		19,67	892,23		
	dont Eco-Contribution					(3,63)		
BON N° 15836662 DU 22/01/26 ENLEVE AG. CAHORS								
Signé par ALFRED								
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Page 4

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.



Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09046912 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
277415.01	COOLFIX DUO DOUBLE FACE 25MM/20ML dont Eco-Contribution	8	U		5,96	47,68 (0,08)		
785303.01	MEMBRANE URSA SECO 1,50M/50ML	1	U		0,00			
519098.01	PIED CLOISON 150µ 330MM-100ML GYPSO dont Eco-Contribution	1	U		22,88	22,88 (0,23)		
BON N° 15836737 DU 23/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par DE ARO								
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
114193.01	ISOCOTON PNx 120/60-100MM R2,70 dont Eco-Contribution	43,20	M2		9,51	410,83 (1,73)		
6952.03	PREGYPLAC BA13 260/120 dont Eco-Contribution	93,60	M2		2,75	257,40 (11,23)		
BON N° 15836741 DU 23/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par MARC								
V/REF: ERREUR AVOIR CHAUSSON								
CHT 27878 SOUYRI								
114193.01	ISOCOTON PNx 120/60-100MM R2,70 dont Eco-Contribution	8,64	M2		9,51	82,17 (0,35)		
BON N° 15836897 DU 28/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED								
V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
114221.01	ISOCOTON PNx 120/60-140MM R3,75 dont Eco-Contribution	14,40	M2		13,21	190,22 (0,86)		
6966.01	PREGYPLAC BA18 250/120 dont Eco-Contribution	30	M2		5,68	170,40 (5,70)		

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 5

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 241562

N°TVA: FR88525094264

M. DE ARO ALFRED
SOUS LA GARENNE
46310 CONCORES



FACTURE n° 09046912 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 35 28 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
6952.02	PREGYPLAC BA13 250/120 dont Eco-Contribution	6	M2		2,75	16,50 (0,72)		
BON N° 15836898 DU 28/01/26 ENLEVE AG. CAHORS Signé par ALFRED V/REF: CHANTIER 27878 SOUYRI								
217605.01	PREGYLYS 15 PTR -SAC 25KG FRAIS FIXES	1	U		18,79	18,79 5,00 (57,91)		
	Total Eco-Contribution							

Veuillez trouver ci-dessous la liste des titulaires de cartes CHAUSSON autorisés à enlever des marchandises sur votre compte.

Carte N°2921001142088 Alfred DE ARO

Carte N°2921001141890 Gregory GIRARD

Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
6.720,14	20,00% 1.344,03	8.064,17	28/02/26	L.C.R.	17807 00805 95321897119 23

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 6

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.